



**École élémentaire Commandant Arnaud**  
4 place cdt Arnaud 69004 Lyon  
tél : 04.78.29.64.34 fax :0478293611

**Mail : [ecolep.cdtarnaud@numericable.fr](mailto:ecolep.cdtarnaud@numericable.fr)**

Blog école : <http://www.i-canut.com/assos-117.html>

# 1er conseil d'école

Lundi 10 novembre 2014, 18h00 - 20h30

## Compte rendu du 1er conseil d'école

### Présents à la réunion :

**Représentants des parents d'élèves** : Mmes Danielle Charotte-Tricaud, Wabiba Cherifi, Salima Chettouh, Charlotte Gireau, Mélanie Huguel, Nathalie Jouannic, Fabienne Marien, Julie Michelon, Stéphanie Thiebaud.

**Mairie du 4e arrondissement de Lyon** : Mme Sylvie Palomino

**DDEN** : M. Jean-Louis Cambriels

**Equipe enseignante** : Mmes Marie Alfocea, Florence André, Hélène Complido, Anaïs Cornu, Laure De-filhes, Camille Gantillon, Sylvie Kneuss, Delphine Walecki et Mrs Fabien Manoa et Julien Tonossi.

Absences excusées : Mmes Laurence Gaudiau, Françoise Souillard, Camille Dutheil.

**Directeur, sous-régisseur du restaurant scolaire et enseignant** : M. Gil Coutelle

### Accueil :

Le conseil d'école a eu lieu de 18h00 à 20h25 le lundi 10 novembre 2014

**Secrétaire de séance** : Les représentants de parents d'élèves et Mme Sylvie Kneuss

Le conseil d'école a pour mission de :

- Voter le règlement (les représentants de parents d'élèves (11 voix) + les enseignants (14 voix), le service socio-médical ( 1 voix), le maire (1 voix) , le membre du RASED ( 1 voix).

- Être informé, donner son avis et présenter des suggestions sur :

- les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des élèves, l'hygiène scolaire, l'organisation des différentes aides données aux élèves.

- Répondre aux interrogations des parents d'élèves et de leurs représentants.

Le compte rendu sera communiqué à l'ensemble des parents d'élèves qui pourront le lire sur le blog. La salle informatique est accessible sur demande pour ceux qui ne dispose pas de connexion internet.

### 1. Les élections des représentants de parents d'élèves

Nombre d'inscrits 465, nombre de votants 148, nombre de votes blancs ou nuls 11, nombre de suffrages exprimés 137, taux de participation 31.83%, Nombre de sièges pourvus : 11.

### 2-Fermeture de classe

*Question des représentants de parents d'élèves : « Nous souhaitons un point sur la fermeture de classe et du traitement inégal qui a été fait des demandes de dérogations. »*

Le directeur avait alerté les représentants de la Mairie du 4e des risques de fermeture de classe lors du 2e conseil d'école, en février 2014. Il s'avère que la réforme des rythmes scolaires et sa mise en œuvre ont contraint certaines familles à inscrire leurs enfants dans des écoles privées.

Aux conséquences de la réforme des rythmes scolaires s'ajoute la « gentrification » du secteur de l'école Cdt Arnaud.

N°	Titulaires	classes	N°	Titulaires	classes
1	Benaïcha Linda	CP-CE1.3	9	Langlois Valérie	CE1-CE2.5
2	Charotte-Tricaud Danielle	CM2.10	10	Lepine Fanette	CP.2
3	Chaumard Anne	CP.2	11	Marien Fabienne	CP2 et CE2.7
4	Cherifi Wahiba	CE1-CE2.5	12	Michelon Julie	CM1.8
5	Chettouh Salima	CE2.7	13	Noyel Jean-François	CE1.4 et CE1-CE2.5
6	Gireau Charlotte	CP.2 et CE1-CE2.5	14	Permezel Emmanuelle	CM2.11
7	Huguel Mélanie	CM2.10	15	Thiebaud Stéphanie	CP.1
8	Jouannic Nathalie	CE2.6			

	Directeur	Gil Coutelle	Effectifs le 17 10 2013
1	CP.1	Hélène Complido	24
2	CP.2	Agnès Roux	22 (24 au 02.09.2014)
3-4	CP-CE1.3	Sylvie Kneuss (L,Me,J,V) et Camille Dutheil (Ma)	24
5	CE1.4	Florence André	27
6-7	CE1-CE2.5	Laure Defilhes (L,Me,J,V) et Anaïs Cornu (Ma)	22
8	CE2.6	Laurence Gaudiau	27
9	CE2.7	Françoise Souillard	27
10	CE2-CM1.8	Fabien Manoa (Ma,Me,J,V) et Anaïs Cornu (L)	26
11-12	CM1.9	Camille Gantillon (L,Ma) et Gil Coutelle (Me,J,V)	28
13	CM1.10	Julien Tonossi	26
14	CM2.11	Marie Alfocea	26
	11 classes	Effectif total :	279

15	psychologue scolaire	Cécile Debrosse
16	Professeur de musique / CNR ( 9h / cycle 2 )	Charles Mathieu
17	EVS de direction	Françoise Alex
18	EVS <sub>m</sub> handicap	Isabelle Gâteau
19	EVS <sub>m</sub> handicap	Zohra Neka
20	EVS <sub>m</sub> handicap	Sophie Manissier
21	AVS <sub>m</sub> handicap	Annie Garin
22	Ambassadrice du livre	Audrey Lagrange
23	Service médical Social : médecin scolaire	Catherine Stanzel
24	SMS : infirmière et assistante sociale	Chantal Perret
25	Assistante sociale	Sophia Lacrampe
26-27	Garderie du soir	Marie-Christine Roux - Audrey Martin
28	Directeur-adjoint accueil de loisirs (midi et vendredi AM)	Gaetan Oliviero
29-39	Animateurs accueil de loisirs	Chloé Grand, Cassandre Aneur, Franck Domine, Kevin Almela, Gêrôme Guilhermin, Théo Antuna, Marie-Christine Roux, Catherine Rochard, Audrey Martin, Alexandre Ressende, Aurélie Fauvet
40	RS : responsable satellite	Marie-Laure Jourjon
41	Gardien	Jamel Ben Belaïd
42-43	Aides responsable satellite	Maria Binet - Fatiha Zerrouki
44-45	ASEP	Yvette Cormoreche - Marie Fournier
46-47	ASEP	Samira Ezziraoui - Isabelle Georges
48	Encadrant de proximité (ASEP)	Zouhir Bouzit
49	agent technique	Jean Houarau
50	Garderie du matin	Marie-Christine Roux

A la rentrée scolaire 2014-2015, il manquait 5 ou 6 élèves, selon le directeur. La directrice de l'école Georges Lapierre, confrontée à des problèmes de sureffectifs dus à l'arrivée tardive de cinq familles, aurait apprécié que l'on propose à ces nouvelles familles d'être accueillies à l'école Cdt Arnaud. Des parents d'élèves de l'école G.Lapierre ont témoigné auprès de parents d'élèves de l'école Cdt Arnaud de leur insatisfaction quant aux sureffectifs de leur école. Le comité local fepe, dans son courrier du 02.09.2014, a regretté cette fermeture et demandé qu'un travail d'harmonisation des effectifs entre les différentes écoles de la Croix-Rousse soit effectué par la Ville de Lyon..

**Les représentants de parents d'élèves et les enseignants demandent que la Ville de Lyon mette en place une commission d'harmonisation des effectifs entre les écoles, dans l'intérêt général, se fondant sur le troisième principe d'adaptabilité du service public.**

**Les conséquences de cette fermeture de classe selon l'équipe éducative.**

1-Pédagogiquement, cela se traduit par une baisse qualitative sensible. En effet, l'augmentation des effectifs par classe et la création de deux doubles niveaux supplémentaires à l'école élémentaire Cdt Arnaud, un CE1-CE2 et un CE2-CM1, se traduisent par une difficulté plus grande à prendre en compte la diversité des élèves. Pour un double niveau, l'enseignant s'adapte à un plus grand écart d'âge et à deux programmes. Les élèves qui nécessitent une attention plus particulière liée à leurs difficultés (simple retard dans les apprentissages, autisme, dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie, dysorthographe et troubles de l'attention) sont plus nombreux dans les simples niveaux, cela afin de réduire les difficultés de gestion des doubles niveaux.

Lorsque des enseignants sont absents et ne sont pas remplacés, les élèves sont répartis dans les classes qui ne font pas de sortie. Il arrive alors que l'effectif de la classe atteigne 33 à 35 élèves.

2-Dans le cadre de la gestion des bâtiments, une grande école dans laquelle deux salles sont vides.

3-Des effectifs encore en hausse, en 2015-2016, mais qui ne permettront pas la réouverture d'une classe.

4-Une enseignante titulaire qui a dû quitter l'école.

Remarque la moyenne d'élèves par classe, en France, est la plus élevée des pays de l'OCDE et, dans ce contexte, la moyenne d'élèves par classe à l'école élémentaire Cdt Arnaud est très élevée.

**Madame Palomino** indique que les dérogations sont règlementées. Les critères d'obtention des dérogations sont précis : rapprochement de fratrie, assistante maternelle ou grands-parents sur le secteur scolaire, dossier d'une assistante sociale.

Ajout au compte-rendu du conseil d'école demandé par Mme Palomino :

« Au paragraphe 2 , sur la question de la fermeture de classe, le Directeur s'est appuyé sur le courrier adressé fin août au Maire du 4<sup>ème</sup>, ce qui pouvait laisser entendre que la mairie aurait refusé 6 dérogations.

A la question d'un parent d'élève sur le refus éventuel par la mairie des dérogations, Madame PALOMINO a répondu qu'elle n'avait pas eu de dossiers de demande de dérogation sur la période des vacances scolaires d'été.

Elle est revenue régulièrement en mairie en juillet et août ; Aucune de ces familles n'avait déposé de demandes.

Le Directeur a réaffirmé la proposition de mettre en place une commission d'harmonisation. Mme PALOMINO a rappelé les règles des dérogations et proposé un travail sur le périmètre scolaire.»

**Les représentants de parents** interviennent pour rappeler que la Mairie avait annoncé, lors du conseil d'école du 03 juin 2014 auxquels participaient Monsieur Truc et Madame Palomino, que seraient pris en compte la situation des effectifs de l'école élémentaire Cdt Arnaud et la mise en place difficile des nouveaux rythmes scolaires et disent que ces annonces n'ont pas été tenues.

Madame Palomino demande si les membres du conseil d'école veulent qu'un travail sur les secteurs scolaires soit envisagé.

**Proposition du conseil d'école**

Il serait souhaitable de tenir compte des réalités du terrain en créant une commission d'harmonisation entre les différentes écoles de secteur lorsqu'il y a un risque de fermeture.

**-Prévisions des effectifs 2015-2016**

Estimation (01.11.14) : 290 élèves. Il est impossible de connaître avec certitude les effectifs exacts.

	CP	CP	CP/CE1	CE1	CE1	CE2	CE2	CE2/CM1	CM1	CM1	CM2	CM2	Total
11 classes	24	24	16+6 =22	25	26	28	28		28	28	10+17 =27	30	290
12 classes	24	24	16+6 =22	25	26	25	25	6+16	25	25	23	24	290

Cela représente le même nombre d'élèves qu'en 2013-2014 mais ceux-ci étaient répartis dans 12 classes. L'année prochaine, il n'y aura toujours que 11 classes puisque le seuil d'ouverture qui n'est pas automatique et relève de la décision du directeur académique, est fixé à 298 élèves.

Voici, dans le tableau ci-dessous, l'organisation pédagogique à 11 classes, telle qu'elle se présentera en 2015-2016 et celle à 12 classes dont les élèves auraient bénéficié, sans fermeture.

Les représentants de parents d'élèves et les enseignants disent avoir apprécié que le directeur leur ait transmis le courrier qu'il a écrit au maire sur la fermeture de classe.

### **3.L'organisation pédagogique**

Question des représentants de parents d'élèves : « Lors du dernier conseil d'école il a été rappelé, par le directeur de l'école, les différents points mis en œuvre pour l'organisation des classes. Comment se fait-il qu'une enseignante garde une majorité des élèves dans sa classe depuis 3 ans ? Nous avons bien conscience que la fermeture d'une classe, juste avant la rentrée, a généré des difficultés d'organisation. Mais cette classe en particulier ne semble rentrer dans aucun des critères énoncés en fin d'année dernière. »

#### **Décret n°89-122 du 24 février 1989 :**

*Après avis du conseil des maîtres, le directeur arrête le service des instituteurs et professeurs des écoles, répartit les élèves entre les classes et les groupes, fixe les modalités d'utilisation des locaux scolaires pendant les heures et périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de l'enseignement et de la formation.*

#### **3.1-L'organisation pédagogique**

- Répartition équilibrée des effectifs par niveau et des doubles niveaux de niveaux consécutifs.
- Des effectifs plus légers au CP et au CE1, si possible.

#### **3.2-La répartition des élèves**

-Dans les faits, la répartition des élèves se fait, pour l'essentiel, en conseil des maîtres par l'équipe enseignante de l'école élémentaire avec la participation des enseignantes des écoles maternelles.

#### **3.3-Les critères de répartition des élèves**

La répartition répond à des critères simples :

- L'équilibre entre le nombre de filles et de garçons,
- La répartition équilibrée des élèves dans chaque classe en fonction de leur niveau scolaire afin de créer des classes hétérogènes et de niveau comparable,
- L'affectation dans une classe à simple niveau des élèves qui étaient dans une classe à double niveau, sous réserve que l'organisation pédagogique le permette et sauf cas particuliers.
- La répartition des élèves des internats.
- Les personnalités, les problèmes de comportement, les affinités, les incompatibilités,
- Les élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières (BO n°18 du 05.06.05)
- Les élèves de GS qui savent lire iront dans la classe de CP-CE1, si l'organisation pédagogique de l'école le permet. Cette option correspond aux aménagements prévus par le décret du 24 août 2005.
- La présence d'AVS dans les classes.
- Un double niveau plus facile à gérer, dans la mesure du possible : élèves autonomes, effectifs réduits.
- Les demandes particulières des parents sont à adresser au directeur,

#### **3.4-L'attribution des classes**

Dans les faits, les enseignants choisissent, par ordre d'ancienneté d'arrivée dans l'école, le niveau de classe où ils souhaitent enseigner. Le directeur peut formuler des souhaits d'attribution de classe, en fonction des compétences et de l'expérience de chacun.

Le directeur remercie Mme Kneuss (CP/CE1 et Mme Defilhes (CE1/CE2) d'avoir accepté ces niveaux particulièrement difficiles à gérer et d'avoir mis leur expérience au profit des élèves, ainsi que M. Manoa (CE2-CM1). En effet, ces enseignants pouvaient choisir des niveaux simples.

Classe de Mme Gaudiau. Il n'était pas souhaitable que les élèves de CE1 du CE1-CE2.5 soient, à nouveau, dans un double niveau. Il était souhaitable qu'ils soient dans un simple niveau. Il n'y avait que deux possibilités : la classe de Mme Souillard qui devait partir en classe de découverte ou celle de Mme Gaudiau. Mme Gaudiau indique son intérêt à poursuivre le travail commencé en CP et souhaitait poursuivre des projets. Tous les parents d'élèves des élèves de CE1 ont donné leur accord pour que leur enfant poursuive avec la même enseignante.

### **4.Les nouveaux rythmes scolaires**

Question des représentants de parents d'élèves : « Quel est le ressenti des enseignants après un trimestre

de cette nouvelle organisation? Les enfants sont-ils plus attentifs et buverts"à l'enseignement qui leur est prodigué? Les parents constatent une fatigue des enfants. »

Les enseignants trouvent que les élèves travaillent mieux, les matins. Par contre, Les doubles niveaux sont très lourds à gérer. Certains enseignants ont tendance à faire moins d'activités « ludiques » comme les arts plastiques. Libérer les élèves les mercredis et vendredis midi crée une pression supplémentaire. Les enseignants regrettent la pause du mercredi qui permettait de bien préparer la classe et de décompresser.

Certains représentants de parents d'élèves témoignent d'une fatigue des enfants dès le jeudi. Les enfants du CP sont perdus dans l'organisation. Source d'angoisse pour eux.

Question des représentants de parents d'élèves : « -L'école est grande, mais peut-on demander aux enseignants d'être vigilants aux horaires de fin de classe. Certaines classes sortent systématiquement en retard ce qui peut poser problème quand d'autres activités suivent. »

Cette demande est légitime. Les enseignants font leur possible pour sortir à l'heure.

Question des représentants de parents d'élèves : « Pas de fourniture des adresses mail des parents qui ont accepté que leur adresse soit communiquée aux associations de parents d'élèves. Un problème ? Merci de le résoudre avant Noël. »

Le directeur propose qu'un représentant de parents d'élèves vienne lire toutes les fiches des parents d'élèves, liste les parents d'élèves qui souhaitent transmettre leurs adresses mail afin qu'elles soient communiquées à la fcepe.

### **5. Le périscolaire et le restaurant scolaire**

Question des représentants de parents d'élèves : « - Les parents d'élèves souhaitent faire un retour d'expérience sur les 'vendredis après-m' "sur la base des témoignages des enfants, de ce qui a été observé par les parents d'élèves qui se sont rendus disponibles les vendredi après midi. A-t-on un nombre suffisant d'animateurs? - Répartition en terme de formation et expérience des animateurs : BAFA ou non, depuis combien de temps, années d'expérience dans des emplois auprès de enfants? y a t il du personnel diplômé par rapport aux activités proposés (ex: monitrice de gym, moniteur de basket, musicien...)? pourquoi ce n'est pas la MEJ, partenaire de proximité et expérimenté qui se charge des temps périscolaires? quand est-ce que le programme des activités sera diffusé aux parents afin qu'ils inscrivent leurs enfants? La fcepe défend la gratuité du périscolaire. Au vu de la désorganisation, des problèmes de sécurité engendrés et d'une absence d'animations de qualité proposées dans notre école, nous exigeons d'autant plus la gratuité!! Une date est-elle fixée pour un premier bilan de la mise en place de la nouvelle organisation du temps scolaire? Si oui quand? Qui peut participer? »

#### **Les parents d'élèves font part de leur exaspération :**

La mairie avait parlé de la création de comités de pilotage qui demeurent, à ce jour, inexistantes.

En primaire, la sécurité des élèves n'est toujours pas assurée. Les élèves sans surveillance, ont déclenché à 4 reprises, au cours du mois d'octobre, l'alarme incendie, plusieurs fois en une après-midi.

De nombreuses blessures ont été constatées. Un sentiment d'insécurité des élèves, notamment des CP, est grandissant (ils témoignent qu'ils n'ont pas pu faire ping-pong/basket, car « les grands » ont monopolisé le matériel : où sont les animateurs ? Il a été donné des punitions collectives. La qualité des activités est insuffisante. Il n'y a pas d'activité sur la longue durée. Il n'y a pas eu de réunions de présentation aux parents, à ce jour.

Au restaurant scolaire, il a été noté : une ambiance souvent tendue, des colères et un langage irrespectueux envers les enfants de la part de certaines personnes qui encadrent, des punitions collectives ("les bras levés au-dessus de la tête" quand il y a trop de bruit.

Les représentants de parents d'élèves demandent que deux parents d'élèves FCPE assistent à un repas. La demande a été transmise à la mairie.

Au final, le sentiment d'insécurité et le manque de qualité des activités ne favorisent pas une bonne intégration à l'école. A ce jour l'accueil des enfants en périscolaire reste déplorable, les enfants n'en retirent aucun bénéfice. Certains enfants appréhendent ces temps. Face aux conditions déplorables de mise en place du périscolaire des parents ont retiré leurs enfants.

Le directeur d'école, après avoir consulté Monsieur Jamel Ben Belaïd, avait adressé un courrier l'année dernière, à Monsieur Bartolucci, responsable de la Ville de Lyon, afin que . Ben Belaïd, dont la compétence est grande et qui travaille en harmonie avec le directeur et l'équipe enseignante, soit employé comme gardien et directeur d'accueil. Les représentants de parents d'élèves ne comprennent pas pour quelles raisons Monsieur Ben Belaïd n'a pas été choisi pour être directeur d'accueil, sachant qu'il occupe les fonctions de directeur de centre de loisirs pour enfants pendant les vacances scolaires.

La mairie semble bien loin de la réalité du terrain et nous tenons à remercier M. Ben Belaid notamment pour deux interventions : avoir pris en charge un groupe d'enfants livré à lui-même en cour de récréation

et appelé "en dépannage" des animateurs de sa connaissance pour encadrer bénévolement des activités, compensant le nombre d'animateurs insuffisant ce jour là."

**Le directeur d'école a organisé une réunion avec l'ensemble des animateurs de l'accueil de loisirs**, le mardi 4 novembre 2014. il avait déjà assuré deux réunions de concertation avec les nouveaux responsables du périscolaire.

L'objectif était d'améliorer l'accueil de loisirs à partir d'un constat assez négatif. Le directeur a défini le cadre institutionnel : le projet d'accueil de loisirs est établi en lien avec le directeur d'école et le projet d'école. La mise en œuvre du projet d'accueil de loisirs implique un comportement professionnel. Les parents d'élèves attendent légitimement une égale rigueur dans la mise en œuvre du temps scolaire et périscolaire.

Il est indispensable que la sécurité des élèves soit assurée mais, aussi, que les élèves aient un sentiment de sécurité. Cela ne peut exister qu'avec une organisation structurée et une qualité de l'animation qui implique des compétences et du matériel. Le directeur a mis à disposition des animateurs les locaux suivants : le gymnase, la salle d'arts plastiques, la garderie du 1er, la salle de musique, le préau et la BCD. En attendant que le matériel du périscolaire soit disponible, le directeur a mis à disposition des animateurs le matériel de sports utilisé par les enseignants, le matériel de musique, ainsi que du matériel d'arts plastiques.

La relation aux enfants est déterminante. Les points suivants ont été exposés : le respect des enfants, l'empathie, les réprimandes, la nécessité de prohiber les punitions collectives, le niveau de langage utilisé.

Les différents participants qui se sont exprimés pendant ou après ont trouvé cette réunion très utile. Le directeur pense que la situation évolue positivement mais que cette évolution doit se poursuivre de façon significative afin de répondre aux objectifs fixés par l'Etat et la VDL et les attentes légitimes des parents et des enseignants.

Les différents moments scolaires et périscolaires sont imbriqués. La vie d'un élève est un tout.

**Madame Palomino** remercie Monsieur Coutelle pour son aide et va voir pour le remplacement des matériels dégradés au cours de l'accueil de loisirs ( gros tapis de gymnastique, micro de qualité, horloge).

Formation des animateurs BAFA : 5, BAFA en cours : 1, sans formation : 6

Remarque : il reste une vingtaine de places aux MELY (mercredi après midi Cdt Arnaud.)

Le directeur d'accueil et le directeur d'école ont retenu la date du 20.11.2014 à 18h00, pour organiser une réunion d'information sur l'accueil du périscolaire, dans le préau de l'école.

Les représentants de parents expriment leur lassitude quant à la multiplication des réunions et l'absence d'amélioration constatée.

Ils souhaitent faire un sondage auprès de l'ensemble des parents d'élèves pour recueillir l'avis de chacun.

### **L'études et garderies, sous la responsabilité du directeur**

- L'étude : 16h30 à 17h45. - La garderie du matin : 7h50 à 8h20 -La garderie du soir : 16h30 à 17h45. Les parents viennent chercher leur enfant quand ils le souhaitent, entre 17h00 et 17h35. Quand les parents viennent chercher leur enfant, il le signale aux animatrices. La garderie et l'étude ne sont pas obligatoires. La mairie peut limiter le nombre d'inscrits.

Le directeur est sous régisseur, c'est à dire qu'il est responsable de la gestion des inscriptions, de l'encaissement auprès des familles.

Le directeur n'est plus responsable de la sécurité des élèves ni de l'organisation de l'animation.

Les effectifs, en moyenne, varie de 201 à 220, les lundis, mardis et jeudis tandis que les vendredis, ils varient autour de 190. La moyenne d'élèves au restaurant scolaire au cours du mois d'octobre était de 207.

Le directeur d'accueil de loisirs, M. Gaétan Oliviero, est responsable de la sécurité des élèves dans la cour et de l'organisation de l'accueil de loisirs, les lundis, mardis et jeudis, de 11h30 à 13h30, et les vendredis, de 11h30 à 17h45.

### **6-Règlements intérieurs**

Le nouveau règlement intérieur des écoles et le règlement des élèves rédigé sous la forme des droits, des devoirs et des sanctions, à partir de la convention internationale des droits de l'enfants ont été votés à l'unanimité.

### **7. Pédagogie et crédits VDL**

#### **Les projets annuels**

##### **7.1- Action annuelle :**

-Poursuite de l'action école 2013-2014 :« **Il fait bon vivre à l'école Cdt Arnaud** », financement VDL :

500 € ( 1,79 € par élève).

Trois directions : jardinage, murs peints et jeux de cours.

Dans le cadre de l'axe 2 du projet d'école, cette action a pour but d'embellir et d'aménager les cours de récréation afin d'améliorer le cadre de vie des élèves et de prévenir la violence scolaire et les incivilités.

**7.2-Action musique au cycle 2** : « Carnet de voyage aux Amériques ». Financement VDL :180 heures d'intervention d'un professeur de musique du Conservatoire Régional du Rhône.

L'action musique au cycle 3 n'a pas été retenue par le conservatoire de musique de Lyon.

**-Action BCD** : financement État et VDL, service citoyen (AFEV) un intervenant dans le cadre du temps scolaire de 12h. Chaque enseignant définit avec l'ADL (Ambassadrice du Livre), Audrey Lagrange, le travail mis en place. Pour le midi, le directeur demande à Aurélie de lire des histoires pour ceux qui le souhaitent, sur la mezzanine tandis que les autres peuvent lire au RDC.

La Ville de Lyon a décidé de réduire de 4 heures, à l'école élémentaire Cdt Arnaud, début novembre, l'intervention de l'intervenante BCD. Les enseignants le regrettent.

**7.3-Livret scolaire numérique** : « Edumooov »

Mise en œuvre progressive d'un livret numérique dans toutes les classes, d'ici fin décembre 2014.

Chaque compétence est évaluée avec les mentions indiquées par les lettres : **A : acquise et maîtrisée, B : acquise (quelques erreurs), C : en cours d'acquisition, D : non acquise** ou **A-B-C-D avec compensation** afin d'avoir une notation adaptée aux élèves en difficultés scolaires.

**Candidature de l'école, à nouveau, au projet TBI ou TNI** (*tableau blanc ou numérique interactif*).

**7.4-Ecole à projet EIP (Enfant Intellectuellement Précoce)**

Sur proposition de Madame Françoise Ritter, IEN, l'équipe enseignante est engagée sur un projet d'école EIP. En effet, 60% des élèves intellectuellement précoces sont en échec scolaire. Ils représentent 3% des élèves. La proportion d'élèves dyslexiques parmi les élèves intellectuellement précoces est plus importante que dans le reste de la population.

Un chef d'établissement du second degré, à Lyon, ayant un projet EIP, un formateur de l'Inspection académique du Rhône et des parents d'élèves, dont un médecin et un professeur des écoles, d'une association d'enfants EIP, l'AFEP 69, interviendront, au cours de différentes réunions, auprès de l'équipe enseignante afin de présenter, respectivement, un collège à projet EIP, les attentes de l'Education nationale et les difficultés rencontrées par les familles d'enfants EIP.

Ensuite, l'équipe enseignante rédigera un projet qui sera soumis à Mme Ritter, IEN de circonscription et à M. Baglan, directeur académique.

**7.5-Classes de découverte** : CE2.6 et CE2.7. Les thèmes de ces classes de découverte porteront sur la voile et la découverte du milieu.

**7.6-L'Accompagnement pédagogique complémentaire**

L'APC se décline de la façon suivante : 18 heures de soutien pédagogique auprès des élèves, 6 h de soutien méthodologique auprès des élèves et 12 h de projet sur le temps périscolaire. Entre 2 et 6 élèves par classe sont pris en charge par les enseignants.

**7.7.Elèves notifiés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (mdph)**

9 élèves, répartis sur 7 classes, bénéficient d'une aide mutualisée donnée par 4 AVS.

Le contrat de Mme Isabelle Gâteau se terminera le 28.02.2015. L'équipe enseignante regrette que Mme Gâteau ne puisse pas poursuivre l'accompagnement des élèves qu'elle suit depuis deux ans.

**7.8-Réunions de synthèses,**

Onze réunions ont eu lieu au cours desquelles chaque enseignant a abordé les difficultés scolaires de ses élèves, en présence du psychologue scolaire, d'un représentant du service médico-social de la Ville de Lyon et du directeur.

Des réunions appelées « équipes éducatives » sont organisées pour les élèves qui présentent de réelles difficultés scolaires ou de comportement.

Lorsqu'il est envisagé une demande d'orientation, ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique), SEGPA (section d'enseignement général professionnel et adapté), CLIS (classe pour l'inclusion scolaire), ULIS ( Unités localisées pour l'Inclusion scolaire), ou qu'une demande d'EVS ou d'AVS handicap est faite, une réunion d'équipe éducative puis une réunion d'équipe de suivi de scolarisation sont organisées.

**7.9-Les PAI (tableau) :**

Madame Catherine Stanzel est le nouveau médecin scolaire. Madame Chantal Perret est la nouvelle infirmière scolaire. Madame Sophia Lacrampe est l'assistante sociale à titre provisoire.

10 élèves ont un projet d'accueil individualisé afin que les enseignants adoptent le bon protocole face à un problème de santé connu. Leurs dossiers ont été constitués auprès du médecin scolaire.

Le directeur a regroupé dans un tableau synthétique les renseignements et procédures à suivre (symptômes, localisation des traitements dans la salle de classe...) pour les élèves qui ont un PAI. Ce tableau est validé par le médecin scolaire. Les médicaments et les procédures sont rassemblés dans un local fermé, entre les deux cours de récréation. En cas de déplacements hors de l'école, les enseignants emmènent les traitements. Seuls les enseignants titulaires et les compléments de temps partiels, s'ils ont signé le PAI, ainsi que le directeur peuvent donner les médicaments.

**7.10-Des stagiaires, futurs professeurs des écoles** sont actuellement accueillis dans les classes de Mme Gaudiau, M. Tonossi et M. Coutelle.

#### **7.11-Présence des enseignants dans l'école hors temps scolaire**

Mme Brugnera, au cours d'une réunion Ville de Lyon et IEN, dit que la présence des enseignants dans l'école, en dehors du temps d'enseignement, peut poser problème, que la présence des enseignants, en dehors du temps de travail du gardien n'est pas, à priori, possible, par exemple : le week-end.

**Le temps de travail des enseignants** est estimé à 42 heures par semaine, 26 heures devant les élèves et 16 heures, hors temps scolaire. Ces 16 heures consacrées aux préparations et aux corrections sont indispensables. Cet investissement professionnel conditionne la qualité de l'enseignement, donc la qualité des apprentissages et la qualité de vie des élèves à l'école. **Ce travail s'effectue souvent le week-end ou le soir**, que l'on soit débutant, en charge d'une famille ou même très expérimenté. Quant aux directrices et aux directeurs, ils travaillent pendant les vacances scolaires et les week-end, dans l'intérêt de tous.

**8-La fête de l'école aura lieu le jeudi 25 juin 2015, de 18h00 à 20h00.**

**7-Réunion d'information collège Clément Marot :** jeudi 13 novembre 2014 à 17h30.

### **9. L'argent**

#### **9.1-Les fournitures scolaires : «Cartable vert»**

Question des représentants de parents d'élèves : « Où en est-on avec le cartable vert ? »

74% des parents d'élèves (207) ont payé la cotisation, soit 4444 €.

La somme totale devrait s'élever à 6138 €. Les dépenses, au 10.11.2014, s'élèvent à 4981,21 €.

Le solde sert à réapprovisionner les élèves en matériels périssables ou à remplacer le matériel défectueux.

Un rappel sera prochainement envoyé aux parents d'élèves qui n'ont pas cotisé.

#### **9-2.La coopérative d'école**

Le pourcentage de cotisations versées aux coopératives de classe (18€) varie de 75 à 100%.

**9-3.l'USEP :** 2 classes se sont inscrites aux activités sportives de l'USEP, cette année : CP.2 et le CE2.6. La cotisation est de 11 € par élève, en plus de la coopérative scolaire.

#### **9-4.La photo :**

Chaque classe gère les commandes. Les bénéfices faits avec la vente des photos sont versés intégralement aux coopératives de classe. Cela permet à chaque enseignant d'organiser des sorties ou d'acheter du matériel pour des projets artistiques avec un budget fixe, en début d'année.

### **10. Travaux et entretien**

Question des représentants de parents d'élèves : Problème d'évacuation d'eau en cas de forte pluie : nos enfants seront-ils à nouveaux privés d'un accès à la cour parce que la bouche d'évacuation d'eau de la cour des petits refoule en cas de forte pluie ? -Quid des toilettes ?-Ventes des sapins ?

-Organise-t-on quelque chose autour du 8 décembre 2014 comme cela a été fait par la maternelle ?

#### **.Demande de l'équipe enseignante**

##### **Les toilettes élèves**

-Les représentants de parents d'élèves et les enseignants demandent la rénovation des toilettes du rez-de-chaussée et l'augmentation de leur nombre, ceux-ci étant en nombre insuffisant pour 280 élèves.

##### **Les toilettes adultes**

-Il n'y a qu'un seul cabinet de toilette adulte, au 1er étage, pour une communauté éducative de 50 personnes ! Les enseignants demandent des cabinets de toilettes hommes et femmes, comme dans n'importe quelle entreprise, au rez-de-chaussée et au premier étage.

##### **Le photocopieur**

-Les enseignants demandent un deuxième photocopieur. Celui-ci est fréquemment en panne.